

DÉMARCHE NATIONALE DE PRODUCTION D'ARBRES ET D'ARBUSTES D'ORIGINE LOCALE : LES CAHIERS TECHNIQUES ET LES VIDÉOS SONT EN LIGNE !

À l'issue de trois années de travaux rassemblant de nombreux partenaires techniques et scientifiques, les projets de l'Afac-agroforesteries, de la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux et de Plante&Cité, dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, ont abouti à des outils opérationnels pour des filières de production d'arbres et d'arbustes d'origine locale.

Vous trouverez en ligne les éléments constituant le signe de qualité « **végétal local** » sur le site de la FCBN (<http://www.fcbn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles>) et les cahiers techniques dédiés à la mise en œuvre de ce label pour la végétation ligneuse sur le site de l'Afac-agroforesteries (<http://afac-agroforesteries.fr/nos-projets-en-cours/demarche-nationale-certification-darbres-arbustes-origine-locale/>).

L'AFAC-AGROFORESTERIE SE MOBILISE POUR UNE MEILLEURE INTÉGRATION DE LA HAIE DANS LA PAC

En étroite collaboration avec un collectif de structures travaillant sur la thématique des bocages, **l'Afac-Agroforesteries s'est fortement mobilisée auprès du ministère de l'agriculture pour contribuer à une meilleure intégration des haies dans le 1er pilier de la nouvelle PAC.**

Cette démarche s'est traduite par une prise en compte de nombreuses propositions défendues par l'Afac-Agroforesteries avec ce collectif de structures, augurant, nous le souhaitons tous, une stabilisation et une gestion dynamique des linéaires de haies en France.

Ces propositions ainsi que les arbitrages définitifs qui constituent le cadre de cette nouvelle «BCAE7 » peuvent être consultés sur le site internet de l'Afac-Agroforesteries, à la rubrique « veille et représentation ».

Le travail engagé ouvre aussi de nouvelles perspectives :

D'abord la poursuite de l'implication des structures bocages dans le suivi et la mise en œuvre des mesures, nécessitera des points de vigilance par le réseau. L'Afac-Agroforesteries a proposé sa collaboration au ministère pour :

- un observatoire de cette mise en œuvre (déclaration, souplesse, contrôle)
- la réalisation d'un référentiel régional des typologies de haies qui servira de guide.
- l'inscription à l'arrêté ministériel d'une liste des organismes compétents pour accompagner les agriculteurs et les collectivités dans les démarches d'évolution de leur linéaire bocager.

Par ailleurs, cette prise en compte des haies dans la PAC nécessitera des adaptations des politiques locales, dans lesquels nos implications locales seront importantes :

- L'entretien des bords de routes par les Conseils Généraux et les collectivités locales. Le passage des outils devra se faire sans mettre en défaut les agriculteurs qui seraient pénalisés si la repousse du bois ou la présence de « ronces » est compromise.
- La mise en œuvre et l'application des règles de classement des haies dans les documents d'urbanisme devront tenir compte des règles de la PAC dans les demandes de modifications des linéaires des producteurs.
- Les politiques bocagères, départementales et régionales existantes, devront probablement évoluer pour accompagner ces adaptations réglementaires et agricoles.

Suite à ce travail sur le 1er pilier de la PAC, des discussions vont être ré-ouvertes sur le 2nd pilier et tout particulièrement les MAE concernant les haies, afin de les rendre plus opérationnelles et plus en phase avec les réalités techniques et économiques des territoires.

Dans le cadre de sa politique agroécologique, le ministre Stéphane Le Foll a annoncé publiquement un ensemble d'actions en faveur de l'arbre et de l'agroforesterie. À l'occasion de la journée nationale sur l'agroforesterie du 1er décembre 2014, **la perspective d'un rapprochement des deux associations nationales « porte-parole de l'arbre », l'AFAF et l'Afac-Agroforesteries, a été annoncé publiquement, en présence du ministre.**

Afin de clarifier sa position par rapport à cette perspective, le conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries a rédigé une note de positionnement qui a été envoyée au conseil d'administration de l'Afaf. Cette note peut-être consulté sur le site internet de l'Afac-Agroforesteries, à la rubrique "[*rapprochement Afac / Afaf*](#)".

Le conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries a été reçu par les conseillers et les services du ministère de l'agriculture, le 3 mars dernier, pour présenter sa position quant à cette création d'une nouvelle structure. Une réunion organisée à l'initiative du ministère de l'agriculture rassemblera des membres des bureaux des deux association à Paris, le 13 avril 2015, afin de poser le cadre de ce rapprochement

En parallèle, les adhérents de l'Afac-Agroforesteries seront consultés sur les orientations à donner à la future structure - notamment concernant ses objectifs, ses missions et sa gouvernance - par l'envoi d'un questionnaire. Il a été proposé que ce questionnaire puisse être élaboré conjointement avec l'Afaf et envoyé aux adhérents des deux structures simultanément.

ÉTUDE DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE SUR LE BASSIN DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Le rapport de l'étude "**Potentiel de développement des systèmes agroforestiers sur le bassin de l'Agence de l'Eau Seine Normandie**" a été remis début janvier 2015. Le but de cette étude est de contribuer au développement des systèmes agroforestiers sur le bassin Seine-Normandie en guidant la mise en place de projets sur les Aires d'Alimentation de Captage.

Conduite durant l'année 2014, cette étude coordonnée par l'Afac-Agroforesteries a fait appel aux compétences de trois structures de terrain constitutives de son réseau : le bureau d'étude Agroof, l'association Mission Bocage et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Bois Bocage Énergie. L'étude se compose de deux parties : un diagnostic territorial du bassin Seine-Normandie, suivi de propositions pour accompagner le développement de l'agroforesterie, destinées aux décideurs et animateurs de terrain.

Le rapport, en cours de relecture et de validation par les services de l'AESN, sera ensuite rendu public et consultable en ligne sur le site de l'Afac-Agroforesteries.

En ce premier semestre 2015, nous vous donnons rendez-vous pour deux rencontres en avril. Découvrez- en les grandes lignes, des informations complémentaires suivront :

23 avril 2015 : à l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles - **Journée de formation**

Comme chaque année, dans le cadre du partenariat avec la fondation Yves Rocher, nous invitons tous les opérateurs ayant répondu au programme « plantons », pour une journée de formation consacrée à l'arbre champêtre. Cette année exceptionnellement, nous inviterons l'ensemble des opérateurs ayant participé à cet appel à projet depuis 2011.

Au programme :

- Présentation du dossier Arbres et Arbustes Locaux et retours d'expériences
- Présentation des nouvelles orientations du partenariat avec la fondation Yves Rocher
- Tour de table avec les participants
- Présentation de la tournée des spots de plantations 2014 du programme « plantons » avec la fondation Yves Rocher

24 avril 2015 : au ministère de l'agriculture, à Paris - **Assemblée générale extraordinaire**

9h00-12h30 : assemblée générale de l'Afac-Agroforesteries.

L'assemblée générale ordinaire sera précédée d'une assemblée générale extraordinaire afin procéder à une modification des statuts portant sur une simplification du nombre de collègues et leur composition d'une part et sur le nom du réseau d'autre part ("Afac" devient "Afac-Agroforesteries").

12h30-14h : déjeuner sur l'herbe au musée Rodin

14h - 16h30 : Visite guidée des arbres remarquables du vieux Paris avec Georges Feterman

LE SITE INTERNET DE L'AFAC-AGROFORESTERIES FAIT PEAU NEUVE

Après une période de transition plus longue que prévue pour laquelle nous vous prions de bien vouloir nous excuser, le site internet de l'Afac-Agroforesteries est de nouveau en ligne et opérationnel. Outre une présentation du réseau Afac-Agroforesteries, vous y trouverez quatre rubriques concernant :

- les projets du réseau (études, démarches, développement),
- le point sur les principaux dossiers de veille réglementaire porté par le réseau,
- une compilation des études et références élaborées par le réseau en terme de recherche et innovation
- des ressources et de la documentation,

Ce site internet, au service des adhérents du réseau Afac-Agroforesteries, est aussi une vitrine de l'actualité et de la vie des structures qui composent l'Afac-Agroforesteries : n'hésitez pas à nous envoyer les contenus (ressources, photos, publications) que vous souhaiteriez partager avec les autres adhérents

AU PROGRAMME DE LA PROCHAINE LETTRE D'INFORMATION :

- Pensez aussi à **adhérez au ré-adhérer** à l'Afac-Agroforesteries ! Vous trouverez pour cela les bulletins et toutes les informations nécessaires : <http://afac-agroforesteries.fr>
- ouverture de l'**appel à projet du programme « plantons »** 2015-2016
- programme détaillé et inscription à la **journée de formation** et à l'**AG**
- les suites du rapprochement **Afac / Afaf**
- le point sur les dernières avancées concernant les **MAEC pour le bocage**